

Réduction des charges et rationalisation des obligations d'information

17 octobre 2023

La réduction des charges administratives est essentielle pour **préserver la compétitivité des entreprises européennes**. La communication de la Commission relative à la compétitivité à long terme fixe pour objectif de **réduire de 25 % les charges liées aux obligations d'information**, sans compromettre les objectifs stratégiques des initiatives concernées.

Pour atteindre cet objectif, la Commission a adopté, **depuis mars 2023, 15 propositions et initiatives** qui simplifient et rationalisent les obligations d'information. Elles visent par exemple:



- à **réformer le code des douanes de l'Union** en proposant de créer une interface unique de l'UE et de faciliter la réutilisation des données. Cela permettra aux opérateurs de réaliser des économies d'environ **2 milliards d'euros**;



- à réviser le **règlement relatif aux statistiques européennes**, en vue de réduire le nombre d'enquêtes et d'accroître le recours à des processus automatisés et simplifiés, ce qui permettra de réaliser des économies, y compris pour les PME, d'un montant estimé à **450 millions d'euros**.

Avec le programme de travail pour 2024, la Commission présente **26 propositions de rationalisation supplémentaires** destinées à réduire la charge administrative sans abaisser les normes sociales, environnementales, économiques, en matière de sécurité ou de protection des consommateurs. La Commission:



- repoussera le délai d'adoption des **normes européennes sectorielles d'information en matière de durabilité afin de laisser aux parties prenantes le temps de s'adapter aux nouvelles obligations**;



- ajustera les seuils de la **directive comptable** de sorte que plus d'un million d'entreprises bénéficient d'une réduction des obligations d'information;



- reverra le **règlement sur les indices de référence**, notamment pour exempter les administrateurs d'indices de référence de plus petite taille, qui représentent 90 % de ces administrateurs, tout en garantissant un degré élevé de protection des consommateurs et des investisseurs;



- promouvra l'accord en temps utile sur un **format électronique commun pour les déclarations relatives aux travailleurs détachés**, ainsi que la mise en œuvre généralisée de celui-ci, et vise à permettre aux entreprises de soumettre les déclarations de détachement sous forme numérique dans leur propre langue, pour tous les États membres qui décident d'utiliser cet outil.

➤ Perspectives

Afin de tenir compte des points de vue des parties prenantes et des citoyens, la Commission a lancé un **appel à contributions** afin de recueillir des réactions sur les **obligations d'information contraignantes**.

La Commission s'attaquera aux obligations d'information contraignantes qu'elle a recensées au moyen de **plans de rationalisation ciblés** pour 2024 et au-delà. Elle rendra compte des progrès réalisés dans ses **examens annuels de la charge**.

La Commission poursuivra sa coopération avec le Parlement européen et le Conseil afin de veiller à ce que toutes les propositions à venir tiennent compte de la nécessité de réduire les charges tout en préservant leurs objectifs stratégiques.